

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

Résumé de la table ronde sur la concurrence dans les infrastructures d'intelligence artificielle

Annexe au compte rendu succinct de la 147^e réunion du Comité de la concurrence

4 décembre 2025

Le présent résumé rédigé par le Secrétariat de l'OCDE présente les principales conclusions de la table ronde sur la concurrence dans les infrastructures d'intelligence artificielle, qui s'est tenue le 4 décembre 2025 à l'occasion de la 147^e réunion du Comité de la concurrence.

D'autres informations relatives à cette discussion sont disponibles à l'adresse suivante :
www.oecd.org/en/events/2025/12/competition-in-artificial-intelligence-infrastructure.html

Mr. Ori SCHWARTZ
Courriel : ori.schwartz@oecd.org

JT03590234

Résumé de la table ronde sur la concurrence dans les infrastructures d'intelligence artificielle

Établi par le Secrétariat¹

Le 4 décembre 2025, le Comité de la concurrence a organisé une table ronde sur la concurrence dans les infrastructures d'intelligence artificielle. La note de référence élaborée par le Secrétariat de l'OCDE, les contributions écrites, les discussions entre les délégations et les allocutions des spécialistes qui sont intervenus ont fait ressortir les points suivants :

1. L'intégration verticale, les partenariats et les relations d'investissement dans la pile d'IA peuvent produire des gains d'efficacité, mais aussi engendrer des risques d'éviction ou d'accumulation des avantages.

La table ronde a mis en évidence une hausse des procédés induisant l'intégration de la conception de puces, de services infonuagiques, du développement de modèles et d'autres couches de la pile d'IA. Parmi les procédés utilisés figurent les opérations de concentration verticale, les partenariats stratégiques, les engagements à long terme et les prises de participation minoritaires. Bien qu'ils puissent améliorer la coordination entre les différentes couches, accroître les rendements des efforts de recherche-développement (R-D) et stabiliser l'approvisionnement, ces mécanismes soulèvent également des préoccupations. En effet, ils peuvent induire un accès limité ou retardé à des intrants essentiels, un accès différencié aux nouvelles technologies, des ventes liées de services et l'alignement d'incitations, qui sont susceptibles d'affaiblir la concurrence.

Les participants ont fait observer que l'accès aux capacités de calcul était devenu une source importante d'avantage concurrentiel pour les acteurs en aval. Les accords qui déterminent les modalités d'obtention par les entreprises d'accélérateurs ou d'infrastructures spécialisées, et le moment auquel elles peuvent y accéder, s'en trouvent d'autant plus bénéfiques. Un consensus s'est dégagé sur le fait que les autorités de la concurrence devraient peut-être, lorsqu'elles examinent ces procédés, non seulement appliquer les théories traditionnelles du préjudice associé aux opérations de concentration verticales, mais également s'intéresser à la façon dont des écosystèmes plus larges se développent. La transparence qui entoure les conditions d'accès a été considérée comme importante pour préserver la contestabilité des marchés. Les contributions ont également pointé des préoccupations en ce qui concerne les acquisitions prédatrices et les risques associés aux prises de participation croisées minoritaires qui pourraient atténuer la rivalité ou influencer sur les conditions d'accès.

2. Pour préserver l'ouverture des marchés des infrastructures d'IA, il importe d'assurer l'interopérabilité et des coûts de changement de fournisseur praticables.

La discussion a souligné que le changement de fournisseur, à différents niveaux de la pile d'IA, pouvait se révéler complexe. Des contraintes techniques apparaissent lorsque les cadres de développement, les accélérateurs logiciels, les systèmes de gestion des données ou les environnements réseau étaient optimisés pour des produits informatiques

¹ Ce résumé ne représente pas nécessairement le point de vue unanime des membres du Comité de la concurrence. Il reprend les principaux points à retenir du débat.

spécifiques. Plusieurs facteurs commerciaux, dont les crédits à long terme ou les frais de transfert de données, peuvent encore accentuer le verrouillage.

Les participants ont noté que le changement de fournisseur pouvait impliquer des opérations de recodage ou de reconfiguration importantes et nécessiter l'acquisition de nouvelles compétences techniques par les entreprises. Dès lors que les utilisateurs ont adopté des environnements intégrés, leur capacité à changer de fournisseur peut diminuer au fil du temps. Cet état de fait crée des risques pour la contestabilité à long terme.

Différents garde-fous ont été cités, notamment des mesures pour garantir l'interopérabilité, davantage de clarté sur les conditions d'accès, ainsi que de transparence sur la compatibilité. Certaines contributions ont relevé que les solutions disponibles en open source et les passerelles d'interopérabilité pouvaient renforcer la portabilité et aider à jauger les incitations aux pratiques d'éviction. Les participants ont fait part de leur intérêt pour des approches qui soutiendraient la portabilité et réduiraient les frictions techniques et contractuelles superflues. Le maintien d'options diversifiées, tant pour les développeurs que pour les utilisateurs, a également été considéré comme essentiel à la poursuite de l'innovation.

3. Il conviendrait que les outils de concurrence tiennent compte de la dynamique de l'innovation, de l'évolution rapide du marché et de la tendance à la hausse de l'intervention de l'État.

Les autorités ont relevé que les indicateurs traditionnels n'étaient peut-être pas suffisants pour bien appréhender la dynamique concurrentielle de ces marchés, qui se caractérisent par des mutations rapides et une forte intensité de recherche-développement (R-D). Certaines contributions ont mis l'accent sur l'intérêt d'évaluer la concurrence pour l'innovation, le nombre et les capacités d'innovateurs alternatifs, et les effets des opérations considérées sur les incitations à investir. Les participants se sont également penchés sur les enseignements qui peuvent être tirés de précédents jurisprudentiels dans des marchés informatiques connexes pour soutenir des interventions en temps opportun et proportionnées.

Les participants ont en outre débattu de l'intérêt des études de marché pour cartographier les problèmes naissants, identifier les goulets d'étranglement et éclairer les efforts de promotion. Les débats ont aussi permis de constater que l'intervention publique au niveau de la production des semi-conducteurs, de l'expansion des services infonuagiques et de domaines connexes était en hausse. Il est donc d'autant plus important de veiller à ce que ces mesures soutiennent la concurrence et ne viennent pas la fausser. Pour l'avenir, la discussion a permis de dégager plusieurs mesures proconcurrentielles envisageables, comme des investissements dans des capacité de calcul partagées ou publiques, et la conception minutieuse des aides d'État pour éviter de favoriser les dépendances à des fournisseurs uniques.

Les participants ont souligné que les autorités devraient continuer de développer leurs compétences techniques afin de mieux comprendre les interactions entre le matériel informatique, les logiciels et les besoins énergétiques, et assurer que les approches analytiques conservent leur pertinence à mesure que les technologies évolueront.

4. La coopération internationale et l'approfondissement continu des connaissances sont essentiels au vu de la nature mondiale des infrastructures d'IA.

La table ronde a également relevé que nombre de composants des infrastructures d'IA sont approvisionnés à l'échelle mondiale. Cette situation crée des interdépendances entre les juridictions et renforce l'intérêt d'une coopération transfrontières. Le partage de connaissances, d'approches analytiques et d'éclairages techniques peut aider les autorités

à réagir efficacement aux évolutions qui se produisent au-delà des frontières nationales. Les participants ont également souligné l'importance d'instaurer un dialogue régulier pour suivre les évolutions des chaînes d'approvisionnement, identifier les risques qui se profilent et favoriser des approches cohérentes en matière d'analyse de la concurrence. La discussion a conclu que pour que les marchés des infrastructures d'IA demeurent ouverts et concurrentiels, il faudra assurer un suivi constant, une action coordonnée lorsque cela est approprié, et un investissement continu dans les capacités institutionnelles.